

Luxembourg, le 3 août 2016

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure:

« Il nous revient que la Police Grand-Ducale se verra doter prochainement d'une nouvelle identité visuelle incorporant éventuellement, comme tel est d'ailleurs le cas à l'heure qu'il est, des emblèmes du Grand-Duché de Luxembourg, à savoir les '*Petites armoiries*'.

Or, l'actuelle identité ne se présente pas conformément aux règles légales puisque les '*Petites armoiries*' ne correspondent pas au modèle authentique. En effet, la loi du 27 juillet 1993 règle l'utilisation des emblèmes nationaux. De plus, dans son article 8, elle stipule que les nouvelles armoiries à créer par des autorités publiques et la modification des armoiries existantes doivent être agréées au préalable par le Premier Ministre, Ministre d'Etat.

Voilà pourquoi nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure:

1. Est-ce que la commission spéciale de l'Etat, appelée à conseiller le Premier Ministre, Ministre d'Etat, en toutes matières concernant l'héraldique, tout en émettant son avis sur l'ensemble des questions y relatives lui soumises par le Premier Ministre, Ministre d'Etat, sera chargée de formuler un avis suite à votre demande?
2. Monsieur le Ministre est-il disposé à veiller à ce que la nouvelle identité visuelle soit conforme aux dispositions de la loi du 27 juillet 1993 modifiant et complétant la loi du 23 juin 1972 sur les emblèmes nationaux?

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Croyez, nous vous prions, Monsieur le Président, à l'assurance de
notre très haute considération.

André BAULER
Député

Gusty GRAAS
Député



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu